



Compte rendu du groupe de travail « Compensation des bonifications Traction » du 20 mars 2008

Dans la réforme des retraites, un des points néfastes et qui a été ressenti comme un véritable séisme chez les agents de conduite : **la fin des bonifications Traction**. Novembre 2007, la FGAAC et la Direction s'entendent, en plein conflit, sur 3 systèmes :

- 1) Un système de retraite additionnel cofinancé à 50/50 entreprise et agent,
- 2) Un système de rachats de trimestres d'études supérieures (70/30),
- 3) Un compte épargne temps (50/50).

La CGT a, dès le début, contesté ce choix et pour cause :

- **Sur le point 1** : comment pourrions-nous accepter un système qui demande à un agent de cofinancer sa retraite sans aucune garantie de retour puisque soumis aux aléas boursiers ?
 - Rien ne dit que si les activités venaient à être filialisées le système tiendrait toujours.
 - Quelles sont les garanties apportées par les sociétés d'assurance sur 35 ans ? Quelle prise en charge de la cotisation ? De plus, ces éléments sont liés au rendement financier et si l'entreprise s'engage à verser les cotisations, elle ne s'engage pas sur un niveau de pension.

La mise en place d'un tel système est soumise à bon nombre d'interrogations, la dénonciation du régime est trop facile pour l'entreprise, le niveau de pension est soumis aux aléas des rendements financiers, les textes et circulaires doivent être modifiés pour permettre la mise en place d'un tel régime avec peut-être des jurisprudences néfastes pour les autres salariés.

- **Sur le point 2** : notre argumentation a permis de démonter « l'usine à gaz » proposée qui ne correspondait en rien aux attentes et à la vérité du terrain. **La Direction l'abandonne !**
- **Sur le point 3** : Peut-on sérieusement discuter de la pénibilité, des contraintes du métier et dans le même temps demander à un ADC d'offrir à la Direction ses congés, ses repos compensateurs...

Après l'argumentation CGT, le château de cartes s'est ébranlé !

La Direction avait dans sa manche une autre proposition : un système de retraite additionnel à prestations définies. Celui-ci semble comporter de plus amples garanties pour les cheminots.

La CGT a réclamé une étude similaire au premier exposé (point 1) tout en faisant part de son scepticisme.

**A contrario, votre CTN Traction CGT travaille
pour un système sécurisé, basé sur l'accumulation des droits
et axé essentiellement sur un compteur temps ADC
abondé exclusivement par l'entreprise !**

Les actions et la mobilisation qui demeure (DCI en cours) ont déjà permis d'inverser le quota de financement. L'entreprise financerait aujourd'hui à plus de 80% ce qui était l'inverse il y a encore quelques semaines.

De même, et il fallait le préciser pour les carrières incomplètes, la Direction s'engage à nous faire parvenir un courrier concernant l'âge pivot qui est plafonné à 52,5 (de même pour les futurs embauchés).

Pour autant, la CGT tient à la mise en place d'un compte temps assujetti à une répartition collective afin d'éviter toute dérive par activité ou par produit.

Nous avons également demandé des assurances quant aux cas particuliers (descente de machine...).

Nous avons rappelé que le débat sur les bonifications ne devait en aucun cas dévier sur la volonté de la Direction quant aux répercussions envisagées sur le RH0077.

C'est un autre débat, ce sera un autre combat !

En conclusion, nous mènerons nos revendications le plus loin possible pour que les agents de conduite de demain soient reconnus à la même hauteur de ceux d'hier et d'aujourd'hui.

La ténacité des cheminots avec la CGT continue de payer, poursuivons ensemble pour nos droits, notre statut et notre entreprise.

Montreuil, le 26 mars 2008